

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 MARS 2024 À 18H30**

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents ou représentés : 21

Pouvoirs : 1 Votants : 21 Suffrages exprimés : 22

L'An deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 18 heures 30, le Conseil syndical, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est réuni, au siège du syndicat à Bléré, sous la présidence de **M. Jacques PAOLETTI, Président.**

La séance a été publique.

Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher : M. LionelCHANTELOUP ; Mme Fanny HERMANGE ; Mme Annie BÉCHON ; M. Laurent NEVEU ; Mme Michèle PRIEUR

Communauté de communes Touraine Est Vallées : M. Francis BOUTIN ; M. Christian ROCHE ; M. Philippe DOUADY ; M. Marc MIOT

Absents excusés : M. Janick ALARY (représenté par M. Marc MIOT)

Tours Métropole Val de Loire : M. Christophe BOULANGER ; M. Philippe CLÉMOT ; M. Jean-Claude DROUET ; Mme Nathalie SAVATON ; Mme Patricia SUARD ; Mme Dominique BOULOZ

Absents excusés : M. Frédéric DAGORET (pouvoir à M. Christophe BOULANGER) ; Mme Maria LÉPINE (représentée par Mme Dominique BOULOZ)

Communauté de Communes Val de Cher Controis : M. Jean-Paul BERTRAND ; M. Daniel CHARLUTEAU ; M. Michel DUMONT-DAYOT ; M. Jean-François MARINIER ; M. Jacques PAOLETTI ; M. Jean-Louis PÉTRUS ; M. Jean-Jacques RABIER ; M. Julien VERRIER

Absents excusés : M. Lionel MORIN ; M. Michel HERMELIN ; M. Jean-François VERPEAUX

Secrétaire de séance M. Philippe CLÉMOT

Assistaient également : Mme Natacha MOSNIER (Directrice) ; Mme Stéphanie LIÉNARD (Responsable administrative et financière)

Secrétaire de séance : M. Philippe CLÉMOT

Ordre du jour

0.	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	3
1.	Vote du procès-verbal de la séance précédente	3
2.	Décisions du Président.....	3
3.	Délibération n° 2024-014 : Subvention à la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire.....	3
4.	Délibération 2024-015 : Compte de Gestion 2023.....	4
5.	Délibération 2024-016 : Compte administratif 2023.....	4
6.	Délibération 2024-017 : Affectation des résultats	7
7.	Délibération 2024-018 : Budget primitif 2024.....	7

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. Philippe CLÉMOT est désigné secrétaire de séance.

1. Vote du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical du 20 février 2024 dont le compte rendu a été validé préalablement par M. Jean-François MARINIER, secrétaire de séance.

2. Décisions du Président

M. PAOLETTI expose les décisions prises depuis le dernier Comité syndical :

OBJET	N° DÉCISION	DATE	Synthèse
M. GAUTIER - Autorisation prise d'eau - SAVONNIERES	2024-002	16/02/2024	Autorisation Prise d'eau, au lieu-dit Le Bray, sur la commune de Savonnières, accordée pour une durée de 1 an et 11 mois, à compter du 1er février 2024

3. Décisions du Bureau

M. PAOLETTI rappelle que la ligne de trésorerie actuelle s'étant terminée le 5 mars 2024, il convenait de la renouveler. Après examen des résultats de la consultation, le Bureau a retenu la proposition du Crédit Mutuel pour un montant réajusté de 250 000 €.

4. Délibération n° 2024-014 : Subvention à la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire

La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire a présenté un projet d'arrachage de la Jussie sur le Cher, dans la continuité des actions menées ces dernières années. Il s'agit de poursuivre l'entretien des secteurs déjà traités les années précédentes par arrachage manuel. Cet arrachage manuel est important : il permet d'éviter les repousses sur les secteurs traités depuis 2015.

La Fédération a évalué les besoins à 14 jours d'arrachage manuel, pour un coût estimé de 8 500 € TTC et nous sollicite pour une aide de 2 415 €, correspondant à 30 %.

Les sites d'action sont les suivants : Villandry (400m), Savonnières (1000m), Ballan-Miré/Saint Genouh (1100m), La Riche (600m), Joué-lès-Tours (600m), Tours (500m), Larçay (1000m), Véretz (2000m), Azay-sur-Cher (800m), Dierre (500m).

Le Conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'OCTROYER une subvention à la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Indre-et-Loire, à hauteur de 30 % des dépenses réelles qui seront réalisées sur le périmètre du Syndicat pour l'arrachage de Jussie, dans la limite de 10 000,00 € de dépenses éligibles, soit une subvention 2 415,00 € ;**

- **D'INSCRIRE cette somme au budget 2024 du Syndicat, à l'article 6574.**

5. Délibération 2024-015 : Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion de l'exercice 2023 présenté par le comptable est identique au compte administratif 2023.

Le Conseil syndical DÉCIDE D'ADOPTER, à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable de Loches pour l'exercice 2023.

6. Délibération 2024-016 : Compte administratif 2023

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le Président du Syndicat doit se retirer au moment du vote du compte administratif, mais peut présenter le Compte administratif et assister au débat.
- Le Conseil élit un Président de séance uniquement pour cette délibération, autre que le Président du Syndicat.

Le Conseil élit M. BOULANGER comme Président de séance uniquement pour cette délibération.

Le compte administratif 2023 se présente de la manière suivante (les détails par article sont présentés dans le tableau du budget).

Section de fonctionnement :

Récapitulatif des recettes de fonctionnement : 1 123 925,89 €

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
013	Atténuation de charges	30 700.00 €	26 137.31 €
70	Produit des services du domaine et ventes	23 840.00 €	21 648.48 €
73	Impôts et taxes	30 000.00 €	12 639.00 €
74	Dotations subventions et participations	1 013 393.62 €	988 685.15 €
75	Autres produits de gestion courante	31 010.00 €	33 612.69 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €	5 614.26 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	36 489.00 €	35 589.00 €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 166 432.62 €	1 123 925.89 €
002	Excédents antérieurs reportés	258 567.38 €	- €
TOTAL		1 425 000.00 €	1 123 925.89 €

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement : 808 438,80€

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	322 200.00 €	185 397.93 €
012	Charges de personnel	550 840.00 €	477 793.36 €
65	Charges de gestion courante	37 315.00 €	29 811.30 €
66	Charges financières	19 750.00 €	19 731.28 €
67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €	- €
022	Dépenses imprévues	18 190.00 €	- €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		952 295.00 €	712 733.87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 705.00 €	95 704.93 €
023	Virement à la section investissement	375 000.00 €	- €
TOTAL		1 425 000.00 €	808 438.80 €

Résultats de la section de fonctionnement

Total dépenses : 808 438.80 €

Total recettes : 1 123 925.89 €

Résultat de fonctionnement 2023 : 315 487.09 €

Résultat de fonctionnement 2022 reporté : 258 567.38 €

Résultat global de fonctionnement 2023 : 574 054.47 €

Le résultat de l'exercice 2023 est donc un excédent de 315 487,09 €.

Le résultat de clôture de 2023 est un excédent de 574 054,47 €.

Section d'investissement :

Récapitulatif des recettes d'investissement : 902 300,72€

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
OFI-1068	Opérations financières (Affectation)	- €	- €
024	Produit de cessions	500.00 €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA)	230 297.00 €	252 592.52 €
16	Emprunt	- €	- €
OP 12	Travaux Ecluses	7 500.00 €	29 504.31 €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	1 500.00 €	- €
OP 15	Travaux Barrages	7 500.00 €	- €
OP 16	Contrat Territorial	631 000.00 €	458 405.13 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	25 500.00 €	5 603.00 €
OP 18	Aménagements pour la navigation	110 330.00 €	48 359.55 €
OP 19	Maisons éclusières	7 500.00 €	- €
	Hors opération	- €	- €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 021 627.00 €	794 464.51 €
OFI-001	Excédent N-1	- €	- €
021	Virement de la section fonction.	375 000.00 €	- €

040	Amortissement des immobilisations	97 705.00 €	95 704.93 €
041	Opérations patrimoniales	97 668.00 €	12 131.28 €
TOTAL		1 592 000.00 €	902 300.72 €

A noter : Les recettes sont inférieures aux prévisions. En effet, plusieurs subventions liées au Contrat et les aides pour les aménagements pour la navigation seront versées après la finalisation des opérations. Il y a donc 174 803,26€ de restes à réaliser.

Récapitulatif des dépenses d'investissement : 792 370,78€

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
16	Remboursement d'emprunts	59 240.00 €	56 080.25 €
OP 12	Travaux écluses	125 000.00 €	104 261.62 €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	12 000.00 €	- €
OP 15	Travaux barrages	42 200.00 €	17 952.00 €
OP 16	Contrat Territorial	860 000.00 €	335 224.64 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	85 000.00 €	43 327.26 €
OP 18	Aménagements pour la navigation	70 000.00 €	66 849.02 €
OP 19	Maisons éclusières	102 668.00 €	35 267.38 €
	Hors opération	29 310.00 €	18 450.76 €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		1 385 418.00 €	677 412.93 €
OFI-001	Déficit d'investissement reporté	67 237.57 €	67 237.57 €
020	Dépenses imprévues	5 187.43 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 489.00 €	35 589.00 €
041	Opérations patrimoniales	97 668.00 €	12 131.28 €
TOTAL		1 592 000.00 €	792 370.78 €

A noter : Des opérations engagées non finalisées sont en restes à réaliser (264 470,63€), à savoir : études zones humides et sur les affluents, maîtrise d'œuvre pour la continuité Ballan-Miré/StGenouph et la maçonnerie pour l'écluse de Civray.

Résultats de la section d'investissement

Total dépenses :	725 133.21 €
Total recettes :	902 300.72 €
Résultat Annuel d'investissement 2023 :	177 167.51 €
Excédent d'investissement 2022 reporté :	
Déficit d'investissement 2022 reporté :	- 67 237.57 €
Résultat Cumulé d'investissement 2023 :	109 929.94 €
Restes à réaliser / dépenses :	264 470.63 €
Restes à réaliser / recettes :	174 803.26 €
Solde des restes à réaliser :	- 89 667.37 €
Résultat global d'investissement 2023 :	20 262.57 €

Le résultat annuel d'investissement s'élève donc à 177 167,51€.

Le résultat cumulé d'investissement (intégrant le déficit 2022) est un excédent de 109 929,94€.

Le résultat global d'investissement (intégrant le solde des restes à réaliser) s'élève à 20 262,57€.

Monsieur le Président du syndicat quitte la salle du Conseil.

Le Conseil syndical DÉCIDE D'ADOPTER, à l'unanimité des membres présents le compte administratif du Syndicat Nouvel espace du Cher pour l'exercice 2023.

7. Délibération 2024-017 : Affectation des résultats

Le compte administratif de l'exercice 2023 pour le Syndicat Nouvel Espace du Cher fait apparaître :

- un résultat global d'investissement positif de 20 262,57€ compte-tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'affectation.
- un excédent de fonctionnement de 574 054,47€.

Cela peut être présenté sous la forme du tableau suivant :

001	Excédent d'investissement	109 929.94 €
	RAR - Dépenses	264 470.63 €
	RAR - Recettes	174 803.26 €
	Résultat global d'investissement	20 262.57 €
1068	Part min. à affecter en invest.	- €
	Reprise du solde clôture fonctionnement	574 054.47 €
002	Solde de clôture disponible	574 054.47 €

Le Président propose au Conseil Syndical d'affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- **Compte 001 – excédent reporté - dépenses d'investissement : 109 929,94€,**
- **Compte 002 – excédent reporté - recettes de fonctionnement : 574 054,47€**
- **Compte 1068 – affectation - recettes d'investissement : 0,00 €**

Le Conseil syndical ACCEPTE l'affectation des résultats à intégrer dans le budget primitif 2024, à l'unanimité des membres présents.

8. Délibération 2024-018 : Budget primitif 2024

M. BOULANGER informe le Conseil que le budget a été préparé avec l'opération de Ballan-Miré. Une décision modificative sera sans doute à prévoir au début de l'été.

De plus, le projet de revalorisation des maisons éclusières est bien avancé. Un architecte du patrimoine sera peut-être recruté en fin d'année à moins que le NEC passe par une prestation.

Le budget du Nouvel Espace du Cher est voté par nature. La proposition de budget pour 2024 est la suivante :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 735 000,00 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 436 300,00 €.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	322 200.00 €	185 397.93 €	319 000.00 €
012	Charges de personnel	550 840.00 €	477 793.36 €	563 690.00 €
65	Charges de gestion courante	37 315.00 €	29 811.30 €	31 130.00 €
66	Charges financières	19 750.00 €	19 731.28 €	19 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €	- €	2 000.00 €
022	Dépenses imprévues	18 190.00 €	- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		952 295.00 €	712 733.87 €	934 920.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 705.00 €	95 704.93 €	95 846.50 €
023	Virement à la section investissement	375 000.00 €	- €	688 233.50 €
TOTAL		1 425 000.00 €	808 438.80 €	1 719 000.00 €

Explications par chapitre ci-dessous :

Les dépenses de fournitures générales (articles 60) sont essentiellement liées au fonctionnement général et moyens techniques généraux. Les postes principaux sont la fourniture de 500 aiguilles et les carburants.

Les dépenses d'entretien et de maintenance (articles 61) concernent les moyens techniques et l'entretien des ouvrages et des berges.

- Les redevances de crédit-bail et locations de matériel (6122) comprennent la location de 3 véhicules.
- Locations immobilières (6132) : local technique de Francueil
- Locations mobilières (6135) : il s'agit de la location de matériel notamment pour les interventions sur le domaine public fluvial. Cette ligne est en légère augmentation car elle inclue la location de vélos pour l'événement de septembre autour des maisons éclusières.
- Entretien de bâtiments (615228) : la remise en état des maisons éclusières est inscrite en section d'investissement. Il s'agit ici des travaux d'entretien : plomberie, électricité, vidange de fosses septiques...
- Entretien de voies et réseaux (615232) : cet article comprend les interventions d'entreprises pour les travaux sur berges et d'entretien des ouvrages et organes de manœuvres (maçonnerie, électricité, graissage...).

Les dépenses de frais divers, honoraires, taxes et remboursements (articles 62 et 63) augmentent.

- Honoraires (6226) : réalisation du document unique avec l'appui du Centre De Gestion et accompagnement pour la prospective budgétaire
- Divers (6228) : frais de communication pour le contrat territorial : maquette et panneaux pédagogiques
- Annonces et insertion (6231), Fêtes et cérémonies (6232) et Publications (6237) : l'augmentation s'explique par le déploiement de la démarche pour la revalorisation des maisons éclusières ; on y retrouve notamment les frais de graphisme, d'impression, de conférenciers et d'intervenants pour les événements.

Concernant le **remboursement de frais à nos membres** (article 62875) :

- Communauté de communes Bléré Val de Cher Autour de Chenonceaux (CCBVC) : ce remboursement comprend la convention relative à la mutualisation (dématérialisation des actes et règlement général sur la protection des données (RGPD) et la mise à disposition de locaux.
- Tours métropole - Val de Loire : ce remboursement comprend les frais liés à l'arrachage mécanique des jussies et à l'entretien de la rivière de contournement de l'île Balzac.

012 - Charges de personnel

Le chapitre 012 augmente légèrement par rapport au prévisionnel 2023 avec :

- 2,5 ETP pour le pôle Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- 5,75 ETP pour le pôle domaine public fluvial dont 0,75 dédié au Maisons éclusières
- L'application des dispositions réglementaires (revalorisation du point d'indice...) et du déroulement de carrière, impliquant une revalorisation des rémunérations.

L'article 6218 concerne la mise à disposition de l'agent en mi-temps - administratif pour le contrat territorial de CCBVC-AC au NEC. Les charges de personnel tiennent compte également de l'agent mis à disposition du NEC à la CCBVC-AC.

65 - Charges de gestion courante

Il s'agit essentiellement des indemnités et cotisations des élus. Une somme forfaitaire a pour l'instant été prévue pour les frais de missions.

L'article 6574 prévoit la subvention à la Fédération de Pêche pour le projet d'arrachage de Jussie, votée précédemment.

66 - Charges financières

Ce poste prévoit les intérêts d'emprunts et une enveloppe pour les intérêts du crédit de trésorerie.

042 - Dotations aux amortissements

Le chapitre est stable. La même somme est inscrite en recettes d'investissement.

1.2. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	30 700.00 €	26 137.31 €	21 000.00 €
70	Produit des services du domaine et ventes	23 840.00 €	21 648.48 €	4 800.00 €
73	Impôts et taxes	30 000.00 €	12 639.00 €	12 000.00 €
74	Dotations subventions et participations	1 013 393.62 €	988 685.15 €	1 026 295.53 €
75	Autres produits de gestion courante	31 010.00 €	33 612.69 €	35 010.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €	5 614.26 €	- €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	36 489.00 €	35 589.00 €	45 840.00 €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 166 432.62 €	1 123 925.89 €	1 144 945.53 €
002	Excédents antérieurs reportés	258 567.38 €	- €	574 054.47 €
TOTAL		1 425 000.00 €	1 123 925.89 €	1 719 000.00 €

013 - Atténuation de charges

Il s'agit des indemnités journalières pour les agents en arrêts maladie.

70 - Produit des services du domaine et ventes

Il s'agit des baux de pêche et chasse, et des remboursements de charges par les occupants des maisons éclusières.

73 - Impôts et taxes

Il s'agit des redevances liées aux autorisations d'occupation temporaire (AOT) conformément à la grille tarifaire du NEC dans le cadre du transfert de gestion du domaine public fluvial (DPF) du Cher. En 2024, l'émission des titres pour l'année 2023 sera effectuée.

74 - Dotations subventions et participations

Le montant des participations représente la part la plus importante en recette réelle de fonctionnement. Les participations intègrent la contribution complémentaire de l'adhésion de TMVL à la compétence optionnelle.

Les subventions attendues pour le contrat territorial restent stables par rapport à 2023.

75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit des loyers des maisons éclusières.

042 - Opération d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des subventions amortissables sur la même durée que les travaux correspondants et qui viennent atténuer le montant de l'amortissement en dépenses de fonctionnement (777). Les travaux en régie sont valorisés au 722.

002 - L'Excédent antérieur reportés

Il est supérieur à celui de 2023 et il n'y a pas de besoin d'affectation pour la section d'investissement.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Présentation générale

Dans cette section on distinguera :

- Les opérations financières : excédents, déficits, FCTVA, emprunt et remboursement ;
- Les opérations d'ordre : virement issu de la section de fonctionnement, amortissements ... ;
- Les actions qualifiées d'opération - l'action est subventionnée et/ou étalée dans le temps ;
- Les actions "hors opération".

Pour les opérations financières et d'ordre :

- OFI - 001 : L'excédent reporté s'élève à **109 929,94 €**.
- OFI - 1068 : Il n'y a pas besoin d'affecter de résultat.
- 021 - Virement de la section de fonctionnement : **688 233,50 €**
- 10222 : Le FCTVA est plus faible : **89 140,06 €** (le NEC récupère la TVA en N+1).
- 040 : Les amortissements des immobilisations sont stables et s'élèvent à **95 848,50 €** en recettes et à **45 840 €** en dépenses.
- 1641 : Le budget prévoit le recours à l'emprunt pour un montant de **120 000 €**.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
16	Remboursement d'emprunts	59 240.00 €	56 080.25 €	56 860.00 €
OP 12	Travaux écluses	125 000.00 €	104 261.62 €	135 000.00 €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	12 000.00 €	- €	24 500.00 €
OP 15	Travaux barrages	42 200.00 €	17 952.00 €	40 300.00 €
OP 16	Contrat Territorial	860 000.00 €	335 224.64 €	1 895 000.00 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	85 000.00 €	43 327.26 €	45 000.00 €

OP 18	Aménagements pour la navigation	70 000.00 €	66 849.02 €	27 800.00 €
OP 19	Maisons éclésières	102 668.00 €	35 267.38 €	115 000.00 €
	Hors opération	29 310.00 €	18 450.76 €	21 000.00 €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		1 385 418.00 €	677 412.93 €	2 360 460.00 €
OFI-001	Déficit d'investissement reporté	67 237.57 €	67 237.57 €	- €
020	Dépenses imprévues	5 187.43 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 489.00 €	35 589.00 €	45 840.00 €
041	Opérations patrimoniales	97 668.00 €	12 131.28 €	30 000.00 €
TOTAL		1 592 000.00 €	792 370.78 €	2 436 300.00 €

2.3. Recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
OFI-1068	Opérations financières (Affectation)	- €	- €	- €
024	Produit de cessions	500.00 €	- €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA)	230 297.00 €	252 592.52 €	89 140.06 €
16	Emprunt	- €	- €	120 000.00 €
OP 12	Travaux Ecluses	7 500.00 €	29 504.31 €	7 500.00 €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	1 500.00 €	- €	8 700.00 €
OP 15	Travaux Barrages	7 500.00 €	- €	7 500.00 €
OP 16	Contrat Territorial	631 000.00 €	458 405.13 €	1 194 958.72 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	25 500.00 €	5 603.00 €	6 750.00 €
OP 18	Aménagements pour la navigation	110 330.00 €	48 359.55 €	70 241.28 €
OP 19	Maisons éclésières	7 500.00 €	- €	7 500.00 €
	Hors opération	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 021 627.00 €	794 464.51 €	1 512 290.06 €
OFI-001	Excédent N-1	- €	- €	109 929.94 €
021	Virement de la section fonction.	375 000.00 €	- €	688 233.50 €
040	Amortissement des immobilisations	97 705.00 €	95 704.93 €	95 846.50 €
041	Opérations patrimoniales	97 668.00 €	12 131.28 €	30 000.00 €
TOTAL		1 592 000.00 €	902 300.72 €	2 436 300.00 €

2.4. Présentation par opération

Opération 12 - Travaux écluses

DEPENSES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 12	Travaux Ecluses	125 000,00 €	104 261,62 €	13 912,36 €	121 087,64 €	135 000,00 €
2158	Matériel				1 000,00 €	1 000,00 €
2315	Travaux de Restauration	125 000,00 €	104 261,62 €	13 912,36 €	120 087,64 €	134 000,00 €

RECETTES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 12	Travaux Ecluses	7 500,00 €	29 504,31 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
1313	Département 37	7 500,00 €	29 504,31 €		7 500,00 €	7 500,00 €

En dépenses, le reste à réaliser correspond aux travaux de réfection de la maçonnerie de l'écluse de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux crédits sont : la fabrication et la pose des nouvelles portes de Larçay, la dépose des anciennes portes, les marchepieds pour deux écluses.

Le département 37 apporte une aide financière pour les travaux de réhabilitation du patrimoine fluvial.

Opération 14 - Amélioration du transport sédimentaire (Tours)

DEPENSES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 14	Etude géomorphologique	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €
2031	Etudes	5 000,00 €			17 500,00 €	17 500,00 €
2315	Travaux	7 000,00 €			7 000,00 €	7 000,00 €

RECETTES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 14	Etude géomorphologique	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €
1318	Agence	1 500,00 €			8 700,00 €	8 700,00 €

En dépenses, il s'agit de la phase 2 de l'étude portée par le NEC pour améliorer le transit sédimentaire en amont du barrage de Balzac (réalisation Université de Tours dans le cadre d'une convention financière de partenariat.

Une dépense pour déplacer le sable, solution curative au problème d'ensablement, est tout de même conservée.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte un soutien financier pour l'étude.

Opération 15 - Travaux barrages

DEPENSES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 15	Travaux barrages	42 200,00 €	17 952,00 €	0,00 €	40 300,00 €	40 300,00 €
2158	Matériel	24 200,00 €	17 952,00 €		30 800,00 €	30 800,00 €
2315	Travaux	18 000,00 €			9 500,00 €	9 500,00 €

RECETTES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 12	Travaux Ecluses	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
1313	Département 37	7 500,00 €			7 500,00 €	7 500,00 €

Il est proposé de nouveaux crédits pour le platelage de tabliers et le changement de batardeaux ainsi qu'une réserve pour les travaux sur les barrages le cas échéant.

Le département 37 apporte une aide financière pour les travaux de réhabilitation du patrimoine fluvial.

Opération 16 - Contrat Territorial

DEPENSES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 16	Contrat Territorial	860 000,00 €	335 224,64 €	246 192,40 €	1 648 807,60 €	1 895 000,00 €
2031	Etudes	307 570,00 €	8 748,00 €	94 600,00 €	53 300,00 €	147 900,00 €
2183	Matériel bureau et info	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
238	Avances et acomptes	25 000,00 €	12 131,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2315	Travaux	523 930,00 €	313 714,33 €	151 592,40 €	1 595 507,60 €	1 747 100,00 €
------	---------	--------------	--------------	--------------	----------------	----------------

RECETTES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 16	Contrat Territorial	631 000,00 €	458 405,13 €	104 561,98 €	1 090 396,74 €	1 194 958,72 €
1312	Région	51 622,00 €	95 250,47 €	1 649,50 €	215 830,00 €	217 479,50 €
1313	Département 37	97 597,00 €	43 969,60 €	25 005,23 €	151 337,10 €	176 342,33 €
1318	Agence	403 931,00 €	304 040,41 €	52 827,25 €	672 801,00 €	725 628,25 €
1313	Département 41	77 850,00 €	15 144,65 €	25 080,00 €	50 428,64 €	75 508,64 €

Conformément à 2eme phase de contrat (2023-2025), les actions prévues sont les suivantes :

- 2031 - études préalables pour la continuité écologique - site Ballan Miré / St Genouph, une étude diagnostic sur plusieurs affluents de la rive gauche du Cher en Loir-et-Cher, une étude pour la reconnexion des sources du Filet, des actions de suivi, une étude d'identification et de caractérisation des zones humides, l'étude transit sédimentaire à Tours...
- 2315 - travaux sur Ballan Miré / St Genouph

Opération 17 – Arrachage des jussies (hors action mécanique Indre-et-Loire)

DEPENSES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 17	Restauration du Cher (Jussie)	85 000,00 €	43 327,26 €	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
2315	Travaux	85 000,00 €	43 327,26 €		45 000,00 €	45 000,00 €

RECETTES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 17	Restauration du Cher (Jussie)	25 500,00 €	5 603,00 €	0,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €
1313	Département 41	25 500,00 €	5 603,00 €		6 750,00 €	6 750,00 €

Pour les arrachages de Jussies, le budget 2024 est sensiblement le même que les crédits consommés en 2023. Les montants diminuent cf. à la stratégie Végétation.

Le département 41 apporte une aide financière pour ces opérations mais celle-ci diminue.

Opération 18 - Aménagements pour la navigation

DEPENSES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 18	Aménagements navigation	70 000,00 €	66 849,02 €	0,00 €	27 800,00 €	27 800,00 €
2158	Matériel				5 000,00 €	5 000,00 €
2315	Travaux	70 000,00 €	66 849,02 €	0,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €

RECETTES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 18	Aménagements navigation	110 330,00 €	48 359,55 €	70 241,28 €		70 200,00 €
1313	Département 37	42 780,00 €		16 233,64 €		16 192,36 €
1313	Département 41	15 000,00 €	48 359,55 €	10 039,00 €		10 039,00 €
1317	Fonds LEADER 37	26 450,00 €	0,00 €	43 968,64 €		43 968,64 €

1317	Fonds LEADER 41	26 100,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
------	-----------------	-------------	--------	--------	--	--------

Les aménagements pour la navigation se poursuivent avec la finalisation des actions en 2024 : cales de mise à l'eau et panneaux pédagogiques. Ces actions sont financées par le programme de coopération LEADER et les deux départements.

Opération 19 – Maisons éclusières

DEPENSES						
CHAP. ART.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	RAR	Nouveaux crédits	Proposition BP 2024
O 19	Maisons éclusières	102 668,00 €	35 267,38 €	0,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
2031	Etudes	47 668,00 €			40 400,00 €	40 400,00 €
2158	Matériel	0,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €
2315	Travaux	0,00 €				0,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	55 000,00 €	35 267,38 €	0,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €
21621	Œuvre d'art				8 800,00 €	8 800,00 €
2313	Travaux en cours				32 000,00 €	32 000,00 €

RECETTES						
O 19	Maisons éclusières	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
1312	Région	7 500,00 €			7 500,00 €	7 500,00 €

En 2024, le NEC prévoit de réaliser les études avant travaux de 5 maisons éclusières, la sécurisation de dépendances et la mise aux normes de l'assainissement non collectif pour une maison éclusière.

Hors opération

Il est proposé des dépenses dites « hors opération » : mobilier de bureau, agencement et sondes d'instrumentation pour un total de 21 000,00 €.

3. PROSPECTIVE BUDGETAIRE

Le contrat territorial « Cher canalisé et affluents » se termine en 2025. Le NEC voit plus clair sur les niveaux d'engagement faits et à faire. Les participations des adhérents ont doublé en 2021 pour faire face aux dépenses liées à la compétence obligatoire GEMA avec les opérations du contrat territorial notamment et aux actions de valorisation et de promotion du patrimoine fluvial et liés à l'eau - compétence optionnelle dont l'adhésion concerne maintenant les quatre EPCI. Par ailleurs, c'est la 3^{ème} année que les quatre intercommunalités adhérentes au NEC perçoivent la taxe GEMAPI. Le déploiement de la stratégie de revalorisation des maisons éclusières va nécessiter des investissements conséquents jusqu'en 2030 à raison de 4 ou 5 maisons par an.

A ce titre, le syndicat a besoin de s'assurer de sa capacité à agir pour la 2^{ème} phase du contrat et le prochain contrat tout en poursuivant les actions de valorisation et de promotion du patrimoine. Il est ainsi souhaitable de réaliser en 2024 une prospective budgétaire pluriannuelle.

Le Conseil syndical DÉCIDE DE VOTER, à l'unanimité des membres présents, le budget pour l'exercice 2024.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 20H16.

Le Président,
Jacques PAOLETTI



Le secrétaire de séance,
Philippe CLÉMOT

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, positioned below the name of the secretary.

